



**ADOPTION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CCAS**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 AVRIL 2026

page 1

L'an Deux Mille Vingt Six le vingt avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

Représentées:

Mme GIANETTA ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD
Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent excusé :

M. DE SAINT-AUBERT

=====

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

Il est soumis aux Membres du Conseil d'Administration le projet de règlement intérieur du CCAS ;

Il est proposé au Conseil d'Administration

-D'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Commune de Bollène tel que présenté en annexe.

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 AVRIL 2026 page 2

Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Commune de Bollène tel que présenté en annexe,

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,



Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,

